



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **jeudi 16 décembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCACTION	
Date	10/12/2010
Affichage	10/12/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

THEME : **MOTION**

OBJET : **MOTION POUR LA
DEFENSE DE LA DESSERTE
FERROVIAIRE DE BRIANÇON**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie
MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philipp
NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENNAIRE Catherine
ROUBAUD Sabin pouvoir à FERRUS Christian

Absents-Excusés : GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Gérard FROMM

Le Conseil Municipal de Briançon constate que depuis plusieurs mois, les citoyens du Briançonnais s'inquiètent pour l'avenir du train de nuit Paris Briançon. Un dysfonctionnement des systèmes de réservation a supprimé jusqu'au 17 novembre toute possibilité de réservation pour cette saison d'hiver. En l'absence d'une communication maîtrisée de la part de la SNCF, les usagers en ont logiquement conclu que la suppression de ce train était programmée. A cause de ce dysfonctionnement, des clients potentiels ont choisi une autre destination pour leurs congés de Noël.

Le Conseil Municipal de Briançon demande au ministre des Transport de rappeler à la SNCF ses obligations en contrepartie des dotations qui lui sont versées par l'Etat au nom de l'équilibre entre les territoires pour les « trains d'équilibre du territoire », dont font partie les trains de nuit et notamment le train de nuit « Paris- Briançon ».

Le Conseil Municipal s'étonne des déclarations de M. PEPY, Président de la SNCF annonçant la suppression progressive des places couchettes, ce qui est totalement incompatible avec un confort minimum des usagers. Il est demandé de revenir sur cette orientation.

Le Conseil Municipal regrette par ailleurs les dysfonctionnements de la ligne Lyon Turin Milan qui pénalisent également le Briançonnais en ne permettant pas une bonne liaison avec le réseau TGV depuis la gare d'Oulx.

Considérant qu'une bonne accessibilité est un élément fondamental aussi bien pour permettre aux citoyens de se déplacer que pour garantir l'activité touristique, le Conseil Municipal de Briançon demande au Ministre des Transports de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la pérennité d'une desserte ferroviaire de qualité de Briançon.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 20 DEC. 2010

PUBLIÉ LE 20 DEC. 2010

NOTIFIÉ LE